

Notice

Mise en libre pratique de véhicules à moteur routiers et remorques privés (dédouanement et imposition)

Direction générale des douanes

Edition 2009

Form. 15.50 f 5/2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Avant-propos, offices donnant des renseignements

La présente notice contient les dispositions du droit douanier et du droit régissant la circulation routière qui revêtent une importance particulière lors de la mise en libre pratique de véhicules à moteur routiers et de remorques par des personnes domiciliées sur le territoire douanier, des touristes, des travailleurs étrangers, des étudiants et des immigrants. Elle comporte des indications relatives au genre et au montant des redevances d'entrée (droits de douane, impôt sur les véhicules automobiles, TVA).

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de:

- Direction des douanes de Bâle
<mailto:kdfs.zentrale@ezv.admin.ch> tél. +41 61 287 12 87
- Direction des douanes de Schaffhouse
<mailto:kdsch.zentrale@ezv.admin.ch> tél. +41 52 633 11 11
- Inspection de douane de Zurich
<mailto:zentrale.zuerich-zi@ezv.admin.ch> tél. +41 44 497 88 07
- Direction des douanes de Genève
<mailto:kdge@ezv.admin.ch> tél. +41 22 747 72 72
- Direction des douanes de Lugano
<mailto:kdti.zentrale@ezv.admin.ch> tél. +41 91 910 48 11
- et auprès des bureaux de douane.

Editeur:
Administration fédérale des douanes AFD
Direction générale des douanes
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

<mailto:ozd.zentrale@ezv.admin.ch>
www.ezv.admin.ch

Table des matières

1	Introduction de véhicules non dédouanés et non imposés sur le territoire douanier, déclaration lors du franchissement de la frontière.....	4
2	Taxation à l'importation, documents nécessaires.....	4
3	Redevances d'entrée, émoluments	4
3.1	Droits de douane.....	4
3.2	Impôt sur les véhicules automobiles.....	4
3.3	Taxe sur la valeur ajoutée.....	5
3.4	Emoluments	5
4	Cas particuliers	5
4.1	Véhicules importés temporairement pour leur usage personnel par des personnes domiciliées sur territoire douanier étranger	5
4.2	Véhicules importés pour leur usage personnel par des travailleurs étrangers ou par des étudiants étrangers	5
4.3	Véhicules d'immigrants importés en tant qu'effets de déménagement ou que trousseau de mariage	6
4.4	Véhicules de personnes qui ont séjourné au moins une année sur territoire douanier étranger sans abandonner leur domicile sur le territoire douanier	7
4.5	Véhicules d'émigrants.....	7
4.6	Véhicules de personnes domiciliées sur territoire douanier étranger importés pour être stationnés.....	7
5	Permis de circulation, plaques de contrôle, permis de conduire	8
5.1	Permis de circulation et plaques de contrôles pour l'introduction sur le territoire douanier	8
5.2	Obligation d'échanger les permis de circulation et plaques de contrôle étrangers	8
5.3	Obligation d'échanger les permis de conduire étrangers	9
6	Taux du droit	10
6.1	Motocycles	10
6.2	Voitures de tourisme	10
6.3	Remorques.....	11
7	Questionnaire	12
7.1	Allemand	13
7.2	Français	15
7.3	Italien.....	17
7.4	Anglais	19

1 Introduction de véhicules non dédouanés et non imposés sur le territoire douanier, déclaration lors du franchissement de la frontière

A la frontière, les véhicules doivent être déclarés spontanément à un bureau de douane occupé.

La déclaration et la taxation doivent avoir lieu pendant les heures d'ouverture (du lundi au vendredi, en règle générale de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h).

En règle générale, les redevances d'importation (droits de douane, impôt sur les véhicules automobiles, TVA) doivent être acquittées à la frontière.

Si la taxation auprès d'un bureau de douane de l'intérieur est souhaitée, le bureau de douane de frontière établit gratuitement un certificat de prise en note formulaire 15.25 valable deux jours.

2 Taxation à l'importation, documents nécessaires

Le poids et la valeur du véhicule lors du franchissement de la frontière sont déterminants pour la perception des redevances d'importation.

Pour les besoins de la taxation, il faut présenter au bureau de douane:

- la facture ou le contrat d'achat;
- le permis de circulation. En complément, il faut présenter le document "Kraftfahrzeugbrief" pour les véhicules portant plaques de contrôle allemandes et le document "foglio complementare" pour les véhicules portant plaques de contrôle italiennes;
- une pièce d'identité (passeport, carte d'identité, permis de conduire, etc.);
- si le traitement préférentiel est revendiqué: une preuve d'origine (par exemple EUR. 1) pour les véhicules provenant d'Etats de l'UE ou de l'AELE ou de pays avec lesquels la Suisse a conclu un accord de libre-échange; un formulaire A pour les véhicules originaires de pays en développement (cf. chiffre 3.1).

3 Redevances d'entrée, émoluments

Toutes les redevances d'entrée et tous les émoluments doivent être payés lors de la taxation.

3.1 Droits de douane

Les droits de douane énumérés sous chiffre 6 s'appliquent tant aux véhicules usagés qu'aux véhicules neufs. Les véhicules qui ont été fabriqués dans un Etat de l'UE ou de l'AELE ou dans un pays avec lequel la Suisse a conclu un accord de libre-échange et qui satisfont aux règles d'origine de l'accord de libre-échange concerné sont admis en franchise de droits de douane s'ils sont importés de l'un de ces Etats. En cas d'importation de véhicules en provenance de pays en développement, il faut consulter l'un des offices mentionnés sous "Avant-propos, offices donnant des renseignements". La taxation en franchise de droits de douane doit être demandée dans la déclaration d'importation. Elle est subordonnée à la présentation d'une preuve d'origine (pays avec lesquels la Suisse a conclu un accord de libre-échange = déclaration d'origine de l'exportateur sur la facture ou certificat de circulation des marchandises EUR. 1; pays en développement = formulaire A). L'EUR. 1 et le formulaire A doivent être établis par l'exportateur étranger et authentifiés par les autorités douanières du pays exportateur.

3.2 Impôt sur les véhicules automobiles

En plus d'un éventuel droit de douane, l'importation des véhicules visés au chiffre 6.2 est soumise à l'impôt sur les véhicules automobiles. Le taux d'imposition se monte à 4 % de la valeur du véhicule (y compris les droits de douane).

3.3 Taxe sur la valeur ajoutée

La TVA est perçue:

- sur la contre-prestation payée ou à payer par l'importateur si le véhicule est importé en exécution d'un contrat d'achat. Cette contre-prestation doit être étayée par une copie de la facture ou du contrat;
- sur la valeur marchande dans les autres cas. Est considéré comme valeur marchande tout ce qu'un importateur devrait payer, au stade de l'importation, à un fournisseur indépendant du pays d'origine du véhicule, dans des conditions de libre concurrence, pour obtenir le même véhicule.

Doivent être ajoutés à la contre-prestation ou à la valeur marchande, pour autant qu'ils n'y soient pas déjà inclus:

- le montant des droits de douane,
- l'impôt sur les véhicules automobiles et les frais accessoires (coûts de transport, d'assurance et de dédouanement) jusqu'au premier lieu de destination en Suisse.

Le taux de la TVA est de 7,6 %.

3.4 Emoluments

Le pesage donne lieu à la perception d'un émolument de 30 francs, et l'établissement du rapport d'expertise formulaire 13.20 A destiné au service des automobiles est facturé 20 francs.

4 Cas particuliers

4.1 Véhicules importés temporairement pour leur usage personnel par des personnes domiciliées sur territoire douanier étranger

Les personnes domiciliées sur territoire douanier étranger (touristes, voyageurs de commerce) peuvent utiliser leurs véhicules en franchise de redevances en Suisse aussi longtemps qu'elles conservent leur domicile sur territoire douanier étranger au sens du droit suisse. Les véhicules sont admis sans formalités.

Si le séjour sur le territoire douanier dure plus d'une année, le bureau de douane délivre une autorisation formulaire 15.30 au conducteur sur présentation du permis de circulation et d'une pièce d'identité. Cette autorisation habilite le conducteur à utiliser le véhicule non mis en libre pratique (non dédouané et non imposé) sur le territoire douanier. L'émolument est de 25 francs.

4.2 Véhicules importés pour leur usage personnel par des travailleurs étrangers ou par des étudiants étrangers

Les travailleurs étrangers (titulaires d'une autorisation à l'année ou d'une autorisation de courte durée, stagiaires) sont autorisés à utiliser un véhicule étranger dans le territoire douanier en franchise de redevances pendant deux ans à compter du jour de la première entrée pour prendre un emploi ou faire des études même s'ils transfèrent leur domicile légal sur le territoire douanier. L'émolument est de 25 francs.

Les étudiants étrangers sont en principe autorisés à utiliser un véhicule étranger en franchise de redevances sur le territoire douanier pendant la durée totale de leurs études, cela sous couvert d'une autorisation formulaire 15.30. L'émolument est de 25 francs.

Doivent être présentés au bureau de douane: titre de séjour suisse ou document équivalent, permis de circulation, attestation d'immatriculation délivrée par l'établissement d'enseignement.

A l'expiration du délai de deux ans, les conditions de domicile du détenteur du véhicule sont ré-examinées à la lumière des dispositions du Code civil suisse, sur la base d'un questionnaire dûment rempli et signé par le détenteur (questionnaire cf. chiffre 7). S'il n'y a pas de transfert de domicile, ce qui est la règle pour les étudiants, l'autorisation d'utiliser le véhicule non taxé sous couvert d'un formulaire 15.30 est maintenue. L'émolument est de 25 francs. En revanche, si le détenteur du véhicule a transféré son domicile dans le territoire douanier, il doit soit mettre le véhicule en libre pratique (dédouanement et imposition), soit acheminer le véhicule vers le territoire douanier étranger. Une taxation en franchise en tant qu'effets de déménagement est réservée pour autant que les conditions soient remplies.

4.3 Véhicules d'immigrants importés en tant qu'effets de déménagement ou que trousseau de mariage

Les **effets de déménagement** importés par des immigrants sont taxés en franchise de redevances.

Sont considérés comme effets de déménagement les véhicules que des immigrants ont utilisés pour leur usage personnel, pour l'exercice de leur profession ou pour l'exploitation de leur entreprise pendant au moins six mois sur le territoire douanier étranger et qu'ils vont continuer d'utiliser en propre sur le territoire douanier.

Doivent être présentés au bureau de douane: permis de circulation, titre de séjour suisse, déclaration/demande de dédouanement pour effets de déménagement formulaire 18.44. Depuis le 1^{er} juin 2007, les immigrants provenant des 15 premiers Etats de l'UE (ainsi que de Chypre et de Malte) et des Etats de l'AELE ne sont plus tenus de présenter une assurance d'autorisation de séjour. Le transfert de domicile doit être prouvé par d'autres moyens (contrat de travail, bail à loyer, document certifiant que l'immigrant a annoncé son départ aux autorités du pays de provenance).

Les demandes de dédouanement peuvent être téléchargées à partir de la page Internet suivante:

http://www.ezv.admin.ch/zollinfo_privat/zu_beachten/00352/index.html?lang=fr,

En complément, il faut présenter le document "Kraftfahrzeugbrief" pour les véhicules portant plaques de contrôle allemandes et le document "foglio complementare" pour les véhicules portant plaques de contrôle italiennes.

Si le véhicule n'a **pas** été utilisé sur territoire douanier étranger **pendant au moins six mois** par l'immigrant, la taxation en franchise de redevances en tant qu'effets de déménagement n'entre plus en ligne de compte. L'immigrant est en revanche autorisé, au moyen d'un formulaire 15.30, à utiliser le véhicule non mis en libre pratique en franchise de redevances pendant deux ans à compter du transfert de domicile pour autant qu'il continue de l'utiliser en propre sur le territoire douanier. L'émolument est de 25 francs. Avant l'expiration de l'autorisation, le véhicule doit être acheminé définitivement vers le territoire douanier étranger ou mis en libre pratique (dédouanement et imposition, cf. chiffre 3).

Le trousseau de mariage d'une personne qui épouse une autre personne domiciliée sur le territoire douanier et transfère son domicile sur le territoire douanier est taxé en franchise de redevances.

Doivent être présentés au bureau de douane: permis de circulation, titre de séjour suisse, déclaration/demande de dédouanement pour effets de déménagement formulaire 18.44. Les demandes de dédouanement peuvent être téléchargées à partir de la page Internet suivante:

http://www.ezv.admin.ch/zollinfo_privat/zu_beachten/00352/index.html?lang=fr

4.4 Véhicules de personnes qui ont séjourné au moins une année sur territoire douanier étranger sans abandonner leur domicile sur le territoire douanier

Sont assimilés aux effets de déménagement les véhicules de personnes qui ont séjourné pendant au moins une année sur territoire douanier étranger sans abandonner leur domicile sur le territoire douanier, à condition qu'elles les aient utilisés pendant au moins six mois sur territoire douanier étranger avant leur retour en Suisse et continuent de les utiliser en propre sur le territoire douanier.

Doivent être présentés au bureau de douane: permis de circulation, déclaration/demande de dédouanement pour effets de déménagement formulaire 18.44. Les demandes de dédouanement peuvent être téléchargées à partir de la page Internet suivante:

http://www.ezv.admin.ch/zollinfo_privat/zu_beachten/00352/index.html?lang=fr.

En complément, il faut présenter le document "Kraftfahrzeugbrief" pour les véhicules portant plaques de contrôle allemandes et le document "foglio complementare" pour les véhicules portant plaques de contrôle italiennes.

La taxation a lieu en franchise de redevances en tant qu'effets de déménagement.

Si l'immigrant n'a **pas** utilisé le véhicule sur territoire douanier étranger **pendant au moins six mois** avant son retour en Suisse, la taxation en franchise de redevances en tant qu'effets de déménagement n'entre plus en ligne de compte. Le véhicule doit être mis en libre pratique (dédouanement et imposition, cf. chiffre 3).

4.5 Véhicules d'émigrants

Les émigrants sont autorisés à acheter et à utiliser sur le territoire douanier un véhicule non mis en libre pratique (non dédouané et non imposé) pendant trois mois au plus avant le transfert de domicile. L'émolument est de 25 francs.

L'acheteur du véhicule doit remplir intégralement et signer le questionnaire formulaire 15.20 (disponible en allemand, français, italien et anglais; voir chiffre 7) en vue de la détermination du lieu de domicile et de l'établissement d'une autorisation formulaire 15.40. Le questionnaire doit être présenté à l'un des offices émetteurs par l'acheteur du véhicule ou le garagiste, avec une pièce d'identité ou une copie de celle-ci.

Les offices émettant les autorisations sont les directions des douanes de Bâle, Schaffhouse, Genève et Lugano, ainsi que les bureaux de douane.

4.6 Véhicules de personnes domiciliées sur territoire douanier étranger importés pour être stationnés

Les personnes domiciliées sur territoire douanier étranger peuvent stationner en Suisse leurs véhicules ne provenant pas de la libre pratique (non dédouanés et non imposés) pour une période déterminée à l'avance, mais durant deux ans au maximum.

A la frontière, les véhicules doivent être déclarés spontanément à un bureau de douane occupé en vue de l'établissement d'une autorisation formulaire 15.30. L'émolument est de 25 francs. Doivent être présentés: preuve du domicile, permis de circulation. Avant l'expiration du délai, le véhicule doit être exporté définitivement ou taxé (cf. chiffre 3).

Les véhicules destinés à être stationnés sur le territoire douanier pendant plus de deux ans doivent, lors de la première entrée en Suisse, être déclarés spontanément à un bureau de douane occupé en vue de leur mise en libre pratique (dédouanement et imposition, cf. chiffre 3).

5 Permis de circulation, plaques de contrôle, permis de conduire

5.1 Permis de circulation et plaques de contrôles pour l'introduction sur le territoire douanier

Les véhicules qui n'ont pas été mis en libre pratique (non dédouanés et non imposés) peuvent être introduits en Suisse avec les plaques de contrôle suivantes:

- plaques de contrôle étrangères;
- plaques journalières suisses. Il faut relever que l'Etat de provenance a le droit d'exiger l'immatriculation avec ses propres plaques de contrôle;
- plaques professionnelles suisses et permis de circulation collectif (acheminement par une personne autorisée). La question de savoir si ces plaques peuvent être utilisées sur le territoire douanier étranger est tranchée par le droit de l'Etat étranger concerné. Des renseignements à caractère purement indicatifs peuvent être obtenus auprès des services des automobiles. Les renseignements contraignants relèvent de la compétence des autorités étrangères.

5.2 Obligation d'échanger les permis de circulation et plaques de contrôle étrangers

Aux termes de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC; RS 741.51), les véhicules automobiles et les remorques immatriculés à l'étranger doivent être pourvus d'un permis de circulation suisse et de plaques de contrôle suisses:

- a) s'ils ont leur lieu de stationnement depuis plus d'une année en Suisse sans une interruption supérieure à trois mois consécutifs;
- b) si le détenteur réside en Suisse depuis plus d'une année sans une interruption supérieure à trois mois consécutifs et y utilise son véhicule pendant plus d'un mois;
- c) si le détenteur qui a son domicile légal en Suisse réside pendant moins de douze mois consécutifs à l'étranger et utilise son véhicule en Suisse pendant plus d'un mois;
- d) s'ils servent à transporter contre rémunération des personnes ou des marchandises qui sont prises en charge en Suisse pour y être ensuite déposées (transports intérieurs) et que la législation douanière n'autorise pas ces transports avec des véhicules immatriculés à l'étranger;
- e) s'ils ne sont pas ou plus admis à circuler dans le pays d'immatriculation ou si la durée de validité du permis de circulation étranger, du certificat international pour automobiles ou des plaques de contrôle est échue.

Ces délais ne sont toutefois applicables qu'à la condition que les plaques de contrôle et permis de circulation étrangers soient valables pour une durée correspondante.

Pour pouvoir être immatriculés en Suisse, les véhicules doivent satisfaire aux prescriptions suisses en matière de construction et d'équipement (OETV 1, RS 741.412; OETV 2, RS 741.413; OETV 3, RS 741.414; OETV, RS 741.41). Depuis le 1^{er} octobre 2005, les véhicules introduits sur le territoire douanier pour le propre usage bénéficient d'une dispense générale de la réception par type.

Si la conformité aux prescriptions relatives à la construction et à l'équipement (bruit, gaz d'échappement, etc.) peut être prouvée à l'aide d'un certificat de conformité CEE (à demander au vendeur), l'autorité d'immatriculation renonce à un examen technique du véhicule et procède uniquement à un contrôle du fonctionnement des principaux dispositifs (direction, freinage, éclairage, etc.). En l'absence d'un tel certificat de conformité, l'autorité procède à un contrôle complet avant immatriculation, avec test des gaz d'échappement et du bruit.

Pour les véhicules déjà immatriculés à l'étranger, ce sont les dispositions suisses en vigueur au moment de leur première mise en circulation à l'étranger qui sont applicables. Les renseignements concernant les prescriptions d'immatriculation et les documents à présenter sont fournis par les services des automobiles.

5.3 Obligation d'échanger les permis de conduire étrangers

Aux termes de l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC; RS 741.51), sont tenus d'obtenir un permis de conduire suisse:

- a) les conducteurs de véhicules automobiles en provenance de l'étranger qui résident depuis plus de douze mois en Suisse sans avoir séjourné plus de trois mois consécutifs à l'étranger;
- b) les personnes qui conduisent à titre professionnel des véhicules automobiles immatriculés en Suisse, nécessitant un permis de conduire des catégories C ou D ou des sous-catégories C1 ou D1 ou encore une autorisation pour le transport professionnel de personnes au moyen de véhicules légers affectés au transport de personnes et de voitures de tourisme lourdes;
- c) les conducteurs qui détiennent un permis de conduire étranger dont la durée de validité est échu.

Le titulaire d'un permis national étranger valable recevra un permis de conduire suisse pour la même catégorie de véhicules s'il apporte la preuve, lors d'une course de contrôle, qu'il connaît les règles de la circulation et qu'il est à même de conduire d'une façon sûre des véhicules des catégories pour lesquelles le permis devrait être valable.

Les conducteurs de voitures automobiles doivent effectuer la course de contrôle avec un véhicule de la catégorie permettant de conduire tous les véhicules des catégories inscrites dans le permis. Si le titulaire d'un permis est en outre habilité à conduire des motocycles, aucune autre course de contrôle ne sera exigée pour cette catégorie.

Le permis de conduire suisse donnant le droit de conduire des véhicules automobiles à titre professionnel n'est délivré à des conducteurs de véhicules automobiles en provenance de l'étranger que si, indépendamment de la course de contrôle, ils prouvent lors d'un examen théorique qu'ils connaissent la réglementation applicable en Suisse à de tels conducteurs.

Les permis de conduire établis dans les Etats de l'UE ou de l'AELE ainsi que dans certains autres Etats¹⁾ donnent à leur titulaire le droit d'obtenir le permis de conduire suisse sans course de contrôle ni examen théorique.

Lorsqu'elles délivrent un permis de conduire suisse, les autorités exigent la remise des permis délivrés par des Etats de l'UE ou de l'AELE et les renvoient à l'autorité d'émission. Elles inscrivent dans les permis délivrés par d'autres Etats qu'ils ne sont pas valables en Suisse. Le contenu des permis étrangers sera enregistré.

¹⁾ Les services des automobiles donnent des renseignements à ce sujet

6 Taux du droit

Taux par 100 kg brut actuellement valables:

6.1 Motocycles

	Numéro du tarif	Taux préférentiel ¹⁾	Taux normal ²⁾
Motocycles (y compris les cyclomoteurs) et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-car; side-cars:	8711.	Fr.	Fr.
- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm ³	10 00	---	37.00
- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 50 cm ³ mais n'excédant pas 250 cm ³	20 00	---	37.00
- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 250 cm ³ mais n'excédant pas 500 cm ³	30 00	---	37.00
- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 500 cm ³ mais n'excédant pas 800 cm ³	40 00	---	37.00
- à moteur à piston alternatif, d'une cylindrée excédant 800 cm ³	50 00	---	37.00
- autres	90 00	---	37.00

6.2 Voitures de tourisme

	Numéro du tarif	Taux préférentiel	Taux normal
Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes, y compris les voitures du type "break" et les voitures de course:	8703.	Fr.	Fr.
- véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires	10 00	---	12.-
- autres véhicules, à moteur à piston alternatif à allumage par étincelles:			
-- d'une cylindrée n'excédant pas 1000 cm ³	21 00	---	12.-
-- d'une cylindrée excédant 1000 cm ³ mais n'excédant pas 1500 cm ³	22 00	---	12.-
-- d'une cylindrée excédant 1500 cm ³ mais n'excédant pas 3000 cm ³ :			
--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	23 10	---	12.-
--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	23 20	---	14.-
--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	23 30	---	15.-
-- d'une cylindrée excédant 3000 cm ³ :			
--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	24 10	---	14.-
--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	24 20	---	15.-

¹⁾ UE, AELE, Turquie, Israël, Iles Féroé, Maroc, Cisjordanie et bande de Gaza, pays en développement

²⁾ autres Etats

	Numéro du tarif	Taux préférentiel ¹⁾	Taux normal ²⁾
- autres véhicules, à moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel):			
-- d'une cylindrée n'excédant pas 1500 cm ³	31 00	---	12.-
-- d'une cylindrée excédant 1500 cm ³ mais n'excédant pas 2500 cm ³ :			
--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	32 10	---	12.-
--- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	32 20	---	14.-
--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	32 30	---	15.-
-- d'une cylindrée excédant 2500 cm ³ :			
--- d'un poids unitaire n'excédant pas 1600 kg	33 10	---	14.-
--- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	33 20	---	15.-
- autres:			
-- d'un poids unitaire n'excédant pas 1200 kg	90 10	---	12.-
-- d'un poids unitaire excédant 1200 kg mais n'excédant pas 1600 kg	90 20	---	14.-
-- d'un poids unitaire excédant 1600 kg	90 30	---	15.-

6.3 Remorques

	Numéro du tarif	Taux préférentiel	Taux normal
Remorques et semi-remorques pour tous véhicules:	8716.	Fr.	Fr.
- remorques pour l'habitation ou le camping, du type caravane	10 00	---	19.00
- remorques pour le transport de marchandises:			
-- citernes	31 00	---	12.00
-- autres	39 00	---	12.00
- autres remorques	40 00	---	12.00

¹⁾ UE, AELE, Turquie, Israël, Iles Féroé, Maroc, Cisjordanie et bande de Gaza, pays en développement
²⁾ autres Etats

7 Questionnaire

Les travailleurs et étudiants étrangers doivent présenter un questionnaire formulaire 15.20 dûment rempli et signé au bureau de douane afin que ce dernier puisse juger des conditions de domicile et renouveler l'autorisation formulaire 15.30 (cf. chiffre 4.2).

7.2 Français



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Administration fédérale des douanes AFD

Dossier n°

Questionnaire relatif au traitement douanier d'un moyen de transport privé; détermination du lieu de domicile

Nom		Prénom	
Date de naissance	<input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> veuf	<input type="checkbox"/> divorcé
	<input type="checkbox"/> marié		
Nationalité	Profession		
N° de téléphone pour questions complémentaires		Privé:	Bureau:
Adresse du dernier domicile hors de Suisse			
Adresse en Suisse		Annoncé en Suisse	
		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Nom et adresse de l'employeur, de l'établissement d'instruction, etc.			
But de votre séjour en Suisse			
<input type="checkbox"/> pour y travailler		<input type="checkbox"/> cure	
<input type="checkbox"/> études		<input type="checkbox"/> autres buts, lesquels?	
Depuis quand séjournez-vous en Suisse?			
Quelle est la durée présumée de votre séjour en Suisse?			
Occupez-vous en Suisse			
<input type="checkbox"/> une chambre louée meublée		<input type="checkbox"/> votre propre maison	
<input type="checkbox"/> une chambre louée non meublée		<input type="checkbox"/> une maison louée meublée	
<input type="checkbox"/> un appartement qui vous appartient		<input type="checkbox"/> une maison louée non meublée	
<input type="checkbox"/> un appartement loué meublé		<input type="checkbox"/> une chambre d'hôtel	
<input type="checkbox"/> un appartement loué non meublé		<input type="checkbox"/> un autre logement, lequel?	
Disposez-vous hors de Suisse d'une possibilité de logement?			
<input type="checkbox"/> oui		<input type="checkbox"/> maison	
<input type="checkbox"/> appartement		<input type="checkbox"/> chambre	
<input type="checkbox"/> autre, laquelle?			
<input type="checkbox"/> non			
Avez-vous de la parenté en Suisse?			
<input type="checkbox"/> oui		<input type="checkbox"/> conjoint	
<input type="checkbox"/> parents (père/mère)		<input type="checkbox"/> enfants	
<input type="checkbox"/> frères/sœurs		<input type="checkbox"/> autres, lesquels?	
<input type="checkbox"/> non			
Avez vous rendu visite, depuis que vous séjournez en Suisse, à votre famille et à votre parenté hors de Suisse?			
<input type="checkbox"/> oui		<input type="checkbox"/> hebdomadairement	
		à qui? où?	
<input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> fois par mois	
		<input type="checkbox"/> fois par année	
Comptez-vous visiter à l'avenir vos proches parents hors de Suisse?			
<input type="checkbox"/> oui		<input type="checkbox"/> hebdomadairement	
		à qui? où?	
<input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> fois par mois	
		<input type="checkbox"/> fois par année	

<p>Avez-vous, vous-même ou des membres de votre famille, importé des effets de déménagement (mobilier)?</p> <p><input type="checkbox"/> oui quand? Par quel bureau de douane?</p> <p><input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Avez-vous, vous-même ou des membres de votre famille, l'intention d'importer ultérieurement des effets de déménagement (mobilier)?</p> <p><input type="checkbox"/> oui</p> <p><input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Genre de véhicule (voiture de tourisme, etc.)</p>	<p>Marque et type</p>
<p>Châssis n°</p>	<p>Plaques de contrôle n°, pays</p>
<p>Le véhicule est-il immatriculé à votre nom ?</p> <p><input type="checkbox"/> oui depuis quand?</p> <p><input type="checkbox"/> non à quel nom?</p>	
<p>A quelle date êtes-vous entré en Suisse avec le véhicule?</p>	
<p>Qui utilise le véhicule en Suisse?</p>	
<p>Que ferez-vous du véhicule lorsque vous quitterez la Suisse?</p> <p><input type="checkbox"/> je le conduirai à l'étranger</p> <p><input type="checkbox"/> je le revendrai en Suisse</p> <p><input type="checkbox"/> je le stationnerai dans un garage, lieu de stationnement (adresse exacte)</p>	
<p>Avez-vous déjà été informé(e) par un office des douanes suisses que vous ne pouvez pas ou ne pouvez plus utiliser en Suisse un véhicule non soumis au paiement des droits d'entrée?</p> <p><input type="checkbox"/> oui quand et par qui?</p> <p><input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Avez-vous déjà importé ou acheté en Suisse un autre véhicule non dédouané?</p> <p><input type="checkbox"/> oui où se trouve-t-il maintenant?</p> <p><input type="checkbox"/> non</p>	
<p>Nom et adresse du vendeur (à n'indiquer que si le véhicule est acheté en Suisse)</p>	
<p>Je déclare avoir compris les questions ci-dessus et avoir répondu conformément à la vérité</p>	
<p>Lieu et date</p>	<p>Signature</p>

Remarques du service des douanes

Papiers d'identité présentés à l'office qui délivre l'autorisation

- Assurance d'autorisation de séjour
- Livret pour étrangers, date de la première entrée pour un séjour durable
- Passeport
- Carte d'étudiant
- Permis de circulation, véhicule enregistré au nom de

7.3 Italien

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Dipartimento federale delle finanze DFF
Amministrazione federale delle dogane AFD

Atti n.

**Questionario per il trattamento doganale di un mezzo di trasporto privato;
Determinazione del luogo di domicilio**

Cognome		Nome	
Data di nascita	<input type="checkbox"/> celibe / nubile <input type="checkbox"/> coniugato (a)	<input type="checkbox"/> vedovo (a) <input type="checkbox"/> divorziato (a)	
Nazionalità	Professione		
N. di telefono per ulteriori informazioni		Privato:	Ufficio:
Ultimo domicilio fuori della Svizzera (indirizzo esatto).			
Indirizzo in Svizzera		annunciato in Svizzera <input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/> no	
Nome e indirizzo del datore di lavoro, dell'istituto scolastico			
Scopo del vostro soggiorno in Svizzera <input type="checkbox"/> lavoro <input type="checkbox"/> studio <input type="checkbox"/> cura <input type="checkbox"/> altri motivi; quali?			
Da quando soggiornate Svizzera?			
Fino a quando soggiornate in Svizzera?			
Abitate in Svizzera <input type="checkbox"/> in una camera ammobiliata presa in affitto <input type="checkbox"/> in una camera non ammobiliata presa in affitto <input type="checkbox"/> in una camera non ammobiliata presa in affitto <input type="checkbox"/> in una appartamento ammobiliato preso in affitto <input type="checkbox"/> in una appartamento non ammobiliato preso in affitto <input type="checkbox"/> nella propria casa <input type="checkbox"/> in casa ammobiliata presa in affitto <input type="checkbox"/> in una casa non ammobiliata presa in affitto <input type="checkbox"/> in un albergo <input type="checkbox"/> in un altro alloggio; quale?			
Fuori della Svizzera avete delle opportunità d'alloggio? <input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/> no <input type="checkbox"/> casa <input type="checkbox"/> appartamento <input type="checkbox"/> camera <input type="checkbox"/> altri, precisare			
Avete dei parenti in Svizzera? <input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/> no <input type="checkbox"/> coniuge <input type="checkbox"/> genitori <input type="checkbox"/> figli <input type="checkbox"/> Fratelli/ sorelle <input type="checkbox"/> Altri; quali?			
Avete fatto visita ai vostri familiari o parenti fuori del territorio svizzero da quando risiedete in Svizzera? <input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/> no <input type="checkbox"/> Quante volte? <input type="checkbox"/> settimanalmente <input type="checkbox"/> Volta/e il mese <input type="checkbox"/> Volta/e l'anno <input type="checkbox"/> quali? <input type="checkbox"/> dove?			
Farete visita in avvenire ai vostri familiari o parenti fuori del territorio svizzero? <input type="checkbox"/> si <input type="checkbox"/> no <input type="checkbox"/> Quante volte? <input type="checkbox"/> settimanalmente <input type="checkbox"/> Volta/e il mese <input type="checkbox"/> Volta/e l'anno <input type="checkbox"/> quali? <input type="checkbox"/> dove?			

Voi o i vostri familiari avete importato delle masserizie (mobili)? <input type="checkbox"/> sì quando? Da quale ufficio doganale? <input type="checkbox"/> no	
Voi o i vostri familiari intendete importare più tardi delle masserizie (mobili)? <input type="checkbox"/> sì <input type="checkbox"/> no	
Genere di veicolo (autovettura, ecc.)	Marca e tipo
Telaio n.	Targa di controllo n., paese
Il veicolo è registrato a vostro nome? <input type="checkbox"/> sì Da quando? <input type="checkbox"/> no A che nome?	
Quando siete entrato in Svizzera con il veicolo?	
Chi impiega il veicolo in Svizzera?	
Che cosa farete del veicolo, quando abbandonerete la Svizzera? <input type="checkbox"/> Lo prendo con me <input type="checkbox"/> Lo vendo qui <input type="checkbox"/> lo deposito; luogo di deposito (indirizzo esatto)	
Siete già stato ragguagliato da un ufficio doganale svizzero di non potere o di non potere più impiegare un veicolo non sdoganato? <input type="checkbox"/> sì quando e da chi? <input type="checkbox"/> no	
Avete già importato o acquistato in Svizzera un altro veicolo non sdoganato? <input type="checkbox"/> sì dove si trova adesso? <input type="checkbox"/> no	
Nome e indirizzo del venditore del veicolo (soltanto se il veicolo è acquistato in Svizzera).	
Dichiaro di aver capito le domande suindicate e di avervi risposto in modo veritiero	
Luogo e data	Firma

Osservazioni del servizio doganale

Documenti di legittimazione presentati all'ufficio che emette l'autorizzazione

- Nullaosta per il rilascio del permesso di soggiorno
- Libretto per stranieri, data della prima entrata come dimorante permanente
- Passaporto
- Tessera di studente
- Licenza di circolazione, veicolo registrato al nome di

7.4 Anglais



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Federal Department of Finance FDF
Federal Customs Administration FCA

Doc. Nr.

Swiss Confederation

Questionnaire concerning the customs treatment of private means of transport; determination of the legal residence

Family name		First name	
Date of birth	<input type="checkbox"/> single <input type="checkbox"/> married	<input type="checkbox"/> widowed <input type="checkbox"/> divorced	
Nationality	Profession		
Telephone No. for further inquiry	Private:	Office:	
Last home address outside of Switzerland			
Address in Switzerland		Reported to the Swiss authorities <input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> no	
Name and address of the employer, educational establishment, etc.			
Reason for stay in Switzerland <input type="checkbox"/> employment <input type="checkbox"/> cure <input type="checkbox"/> studies <input type="checkbox"/> other reasons (give details)			
When did you enter Switzerland?			
How long do you intend to stay in Switzerland?			
Are you living in Switzerland? <input type="checkbox"/> in a furnished rented room <input type="checkbox"/> in a house of your own <input type="checkbox"/> in an unfurnished rented room <input type="checkbox"/> in a furnished rented house <input type="checkbox"/> in an apartment owned by you <input type="checkbox"/> in an unfurnished rented house <input type="checkbox"/> in a furnished rented apartment <input type="checkbox"/> in a hotel <input type="checkbox"/> in an unfurnished rented apartment <input type="checkbox"/> any other form of lodgings (give details)			
Have you an accommodation opportunity at your disposal outside Switzerland? <input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> house <input type="checkbox"/> apartment <input type="checkbox"/> room <input type="checkbox"/> others (give details) <input type="checkbox"/> no			
Have you relatives in Switzerland? <input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> wife/husband <input type="checkbox"/> parents <input type="checkbox"/> children <input type="checkbox"/> brothers/sisters <input type="checkbox"/> others (give details) <input type="checkbox"/> no			
Have you visited relatives outside Switzerland during your stay in this country? <input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> weekly Whom? Where? <input type="checkbox"/> no <input type="checkbox"/> times a month <input type="checkbox"/> times a year			
Will you visit relatives outside Switzerland in the future? <input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> weekly Whom? Where? <input type="checkbox"/> no <input type="checkbox"/> times a month <input type="checkbox"/> times a year			

Have you or your relatives imported household effects (furniture)? <input type="checkbox"/> yes When? At which customs office? <input type="checkbox"/> no	
Do you or your relatives intend to import household effects (furniture) at a later date? <input type="checkbox"/> yes <input type="checkbox"/> no	
Type of vehicle (motorcar, etc.)	Make and model
Chassis No.	Licence plate No., country
Is this vehicle registered in your name? <input type="checkbox"/> yes since when <input type="checkbox"/> no In whose name	
When did you enter Switzerland with this vehicle?	
Who is the user of the vehicle in Switzerland?	
What do you intend to do with the vehicle when you leave Switzerland? <input type="checkbox"/> take it with me <input type="checkbox"/> sell it here <input type="checkbox"/> store it here (exact address of garage)	
Have you been informed up to now by a Swiss Customs office, that you are not or no more entitled to use a vehicle without payment of duties? <input type="checkbox"/> yes when and by whom? <input type="checkbox"/> no	
Have you already imported or acquired another vehicle duty unpaid in Switzerland? <input type="checkbox"/> yes where is it at present? <input type="checkbox"/> no	
Name and address of seller (to be indicated only if the vehicle was bought in Switzerland)	
I declare that I have understood the above questions and answered them truthfully.	
Place and date	Signature

For Customs use only

Documents presented to the office issuing the permit

- Assurance of Permit of Sejour
- Aliens' Permit Card, date of first entry as permanent resident
- Passport
- Students Identity Card
- Vehicle Licence, registered in the name of

7.1 Allemand



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Finanzdepartement EFD
Eidgenössische Zollverwaltung EZV

Akten-Nr.

Fragenbogen betreffend die Zollbehandlung eines privaten Beförderungsmittels; Wohnsitzabklärung

Name		Vorname	
Geburtsdatum		<input type="checkbox"/> ledig	<input type="checkbox"/> verwitwet
		<input type="checkbox"/> verheiratet	<input type="checkbox"/> geschieden
Staatsangehörigkeit		Beruf	
Telefon-Nr. für Rückfragen		Privat:	Geschäft:
Letzte Wohnadresse ausserhalb der Schweiz			
Adresse in der Schweiz		angemeldet in der Schweiz	
		<input type="checkbox"/> ja	<input type="checkbox"/> nein
Name und Adresse des Arbeitgebers, der Lehranstalt etc.			
Grund Ihres Aufenthalts in der Schweiz			
<input type="checkbox"/> Arbeitsannahme		<input type="checkbox"/> Kur	
<input type="checkbox"/> Studium		<input type="checkbox"/> andere Gründe, welche?	
Seit wann halten Sie sich in der Schweiz auf?			
Wie lange beabsichtigen Sie in der Schweiz zu bleiben?			
Wohnen Sie in der Schweiz ?			
<input type="checkbox"/> in möbliert gemietetem Zimmer		<input type="checkbox"/> im eigenen Haus	
<input type="checkbox"/> in unmöbliert gemietetem Zimmer		<input type="checkbox"/> in möbliert gemietetem Haus	
<input type="checkbox"/> in Eigentumswohnung		<input type="checkbox"/> in unmöbliert gemietetem Haus	
<input type="checkbox"/> in möbliert gemieteter Wohnung		<input type="checkbox"/> im Hotel	
<input type="checkbox"/> in unmöbliert gemieteter Wohnung		<input type="checkbox"/> in anderer Unterkunft, welche?	
Steht Ihnen ausserhalb der Schweiz eine Wohngelegenheit zur Verfügung?			
<input type="checkbox"/> ja	<input type="checkbox"/> Haus	<input type="checkbox"/> Wohnung	<input type="checkbox"/> Zimmer
<input type="checkbox"/> nein	<input type="checkbox"/> andere, welche?		
Haben Sie Angehörige in der Schweiz?			
<input type="checkbox"/> ja	<input type="checkbox"/> Ehegatte	<input type="checkbox"/> Eltern	<input type="checkbox"/> Kinder
<input type="checkbox"/> nein	<input type="checkbox"/> Geschwister		
<input type="checkbox"/> andere, welche?			
Haben Sie seit Ihrem Aufenthalt in der Schweiz Angehörige ausserhalb der Schweiz besucht?			
<input type="checkbox"/> ja	<input type="checkbox"/> wöchentlich	welche?	wo?
<input type="checkbox"/> nein	<input type="checkbox"/> mal pro Monat		
	<input type="checkbox"/> mal pro Jahr		
Besuchen Sie in Zukunft Angehörige ausserhalb der Schweiz?			
<input type="checkbox"/> ja	<input type="checkbox"/> wöchentlich	welche?	wo?
<input type="checkbox"/> nein	<input type="checkbox"/> mal pro Monat		
	<input type="checkbox"/> mal pro Jahr		

Haben Sie oder Ihre Angehörigen Hausrat (Mobiliar) eingeführt? <input type="checkbox"/> ja wann? über welches Zollamt? <input type="checkbox"/> nein	
Beabsichtigen Sie oder Ihre Angehörige später Hausrat (Mobiliar) einzuführen? <input type="checkbox"/> ja <input type="checkbox"/> nein	
Art des Fahrzeugs (Personenwagen)	Marke und Typ
Fahrgestell Nr.	Kontrollschild, Land
Ist das Fahrzeug auf Ihren Namen registriert ? <input type="checkbox"/> ja seit wann? <input type="checkbox"/> nein auf wen?	
Wann sind Sie mit dem Fahrzeug eingereist?	
Wer verwendet das Fahrzeug in der Schweiz?	
Was geschieht mit dem Fahrzeug, wenn Sie die Schweiz wieder verlassen? <input type="checkbox"/> Ich nehme es mit. <input type="checkbox"/> Ich verkaufe es hier <input type="checkbox"/> Ich stelle es ein, Einstellort (genaue Adresse)	
Sind Sie schon von einer schweizerischen Zollstelle orientiert worden, nicht oder nicht mehr ein unverzolltes Fahrzeug verwenden zu dürfen? <input type="checkbox"/> ja wann und von wem? <input type="checkbox"/> nein	
Haben Sie schon ein anderes unverzolltes Fahrzeug in die Schweiz eingeführt oder hier erworben? <input type="checkbox"/> ja wo befindet es sich jetzt ? <input type="checkbox"/> nein	
Name und Adresse der Verkaufsfirma (nur angeben, wenn das Fahrzeug in der Schweiz gekauft wurde)	
Ich erkläre, die vorstehenden Fragen verstanden und wahrheitsgetreu beantwortet zu haben.	
Ort und Datum	Unterschrift

Bemerkung des Zolldienstes

Der Bewilligungsstelle vorgelegte Ausweispapiere

- Zusicherung der Aufenthaltsbewilligung
- Ausländerausweis, Datum der ersten Einreis als Daueraufenthalter
- Reisepass
- Studentenausweis
- Kraftfahrzeugbrief, Fz. registriert auf den Namen